Cinquante cinquième année. - N ° 76 A Samedi 17 et dimanche 18 avril 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 441

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

499 308 856 RCS Bordeaux.
SO.BIO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1005000.00 EUR.
Adresse : 4, Voie Romaine, Espace France Bâtiment I33610 Canéjan.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : So.bio SAS au capital de 1.005.000 euros Siège social : 4 Voie Romaine. Espace France Bâtiment 1 33610 CANEJEAN RCS BORDEAUX 499.308.856. Société absorbée : VIVRE BIO SAS au capital de 21.200 euros Siège social : 273 rue du Roc 81000 ALBI RCS ALBI 483.491.817. Date du projet de fusion : 12 avril 2021 Actif apporté : 3.826.649,45 euros Passif pris en charge : 3.236.235,99 euros Soit un actif net apporté de : 590.413,46 euros Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2021 Rapport d'échange de droits sociaux : la société So. Bio détenant la totalité des titres composant le capital social de la société VIVRE BIO, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. Prime de fusion La différence entre l'actif net reçu de la société VIVRE BIO, soit 590.413,46 euros et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société So.Bio, soit 4.717.579,99 euros, constituera un mali de fusion de 4.127.166,53 euros. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 14 avril 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX pour la société So.Bio et au Greffe du Tribunal de Commerce d'ALBI le 13 avril 2021pour la société VIVRE BIO..